

CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE

PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 15 février 2018

20 h 30 – Salle du Centre Culturel – Mairie de Conques

L'an deux mille dix-huit,

Et le jeudi quinze février,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel, située au rez-de-chaussée de la mairie de Conques-en-Rouergue.

Présents (27) : Christian BIER, Abel BONNEFOUS, Michèle BUESSINGER, Michel CABROL, Yannick CASSAGNES, Julien CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Jean-Paul DELAGNES, Montserrat ETOURNEAUD, Michel EXPERT, Paul FABRE, Serge FABRE, Francis FALLIERES, Bernard FERRIERES, Marie GAILLAC, René JALBERT, Claude LACAZE, Josette LALA, Annie LAMPLE, Bernard LEFEBVRE, André LESCURE, Françoise PLEGAT, Yvette PRADELS BANCAL, Françoise ROUTABOUL, Anne-Marie SCHNEIDER, Philippe VARSI.

Pouvoirs (9) : Denise BRUEL à Michel CABROL, Vincent CANTALA à Christian BIER, Claude FABRE à Jean-Marie DANGLES, Daniel FABRE à Michèle BUESSINGER, Guylain GARCENOT à Francis FALLIERES, Davy LAGRANGE à Abel BONNEFOUS, Anne-Marie MASCLES à Françoise ROUTABOUL, Jean-Pierre OLIVE à Philippe VARSI, Hervé ROUALDES à Julien CERLES.

Absents excusés (3) : Eliane BERTRAND, Séverine GRES, Marie-Noëlle PINQUIE DOUMBOUYA.

Absents (6) : Frédéric BOUISSOU, Mathieu CAVALIE, Bertrand CAYZAC, Roger DELAGNES, Maria PEREIRA, Stéphane ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Montserrat ETOURNEAUD

Date de convocation et d'affichage : 9 février 2018.

Nombre de membres : 45 – En exercice : 45 – Présents : 27 - Pouvoirs : 9

Exprimés : Pour = 36 – Contre = 0 – abstention = 0

(sauf délibération n° 4 : pour = 35 – contre = 0 – abstention = 0)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il appelle ensuite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme Etourneaud MONTSERRAT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Il donne ensuite le montant de la Trésorerie qui s'élève à ce jour à 443 672,00 €.

Il donne enfin lecture de 2 courriers concernant l'utilisation de l'indemnité de gardiennage d'église. Ce courrier avait été demandé à la Paroisse St-Vincent du Vallon et la paroisse St-François des Rives d'Olt auxquelles la commune verse cette indemnité. Lors d'un prochain conseil municipal, cette question sera remise à l'ordre du jour pour savoir si ce versement est maintenu en 2018.

Délibération N° 15022018-1

OBJET : Validation de la convention de prestation de service confiée à Aveyron Ingénierie pour l'obtention du label Grand Site de France – site de Conques.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la qualité architecturale et paysagère du site de Conques et de ses abords ont conduit naturellement la commune de Conques à envisager de se porter candidate pour l'obtention du label « Grand Site de France ».

Au regard des enjeux que l'obtention de ce label représente pour la notoriété et le rayonnement de ce site exceptionnel, et des impacts positifs de ses atouts patrimoniaux, culturels et touristiques sur le territoire communal, monsieur le Maire propose de faire appel à Aveyron Ingénierie pour une mission d'assistance dans la démarche d'obtention de ce label, en partenariat avec la Communauté de Communes de Conques-Marcillac et le département de l'Aveyron.

Dans cet objectif, il convient de conclure une convention de prestation de service entre la commune, la Communauté de Communes et le Département d'une part, et l'agence Aveyron Ingénierie d'autre part.

Monsieur le Maire présente la convention proposée, ci-annexée.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'approuver la convention ci-annexée et la contribution à apporter ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération N° 15022018-2

OBJET : Approbation du nouveau périmètre provisoire de protection de Conques, avant lancement de l'enquête publique.

Cette délibération qui n'est pas obligatoire avant le lancement de l'enquête publique fait l'objet d'un retrait face aux réactions des élus, certains ne souhaitant pas prendre position à ce stade. Un nouveau projet de délibération sera présenté après connaissance du résultat de l'enquête publique.

Délibération N° 15022018-3

OBJET : Organisation et gestion du stationnement dans le village de Conques. Demande de subvention DETR Etat. Plan de financement provisoire.

(remplace et annule la délibération du 30/01/2018 n° 30012018-2).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 août 2017, n° 10082017-1 qui confiait au Groupement GETUDE-BROICHOT-LA MOTRICE la réalisation d'une étude sur l'organisation et la gestion du stationnement dans le village de Conques.

Ce projet consiste dans une première tranche, en l'aménagement et l'organisation des parkings de la Salesse, de l'Etoile, et au-dessus de la mairie (rue Henri Parayre). Le parking de la Rivière fera quant à lui, l'objet d'une deuxième tranche.

Le projet représente un coût HT de 1 187 854,00 €, comprenant les frais de maîtrise d'œuvre, les travaux, la mission SPS, les relevés topographiques et autres frais divers.

Ce programme sera comptabilisé sur deux exercices budgétaires (2018 et 2019), le début des travaux est prévu en septembre 2018 pour une durée de 6 à 8 mois.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention DETR « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » auprès de l'Etat.

Montant du projet HT.....1 187 854,00 €
➤ Subvention Etat DETR – 30 %.....356 356,20 €

Afin de compléter le plan de financement, d'autres subventions pourront être sollicitées

auprès de l'Europe, la Région et le Département ; ceci fera l'objet d'une nouvelle délibération qui prévoira également un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement provisoire présenté ci-dessus ;
- **sollicite** la subvention DETR au meilleur taux possible ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération N° 18022018-4

Pour cette délibération, Monsieur le Maire, intéressé par cette affaire, donne la parole à Monsieur Philippe VARSI, maire délégué de Conques et quitte la salle.

OBJET : Acquisition de parcelles à Conques. Famille SERVIERES.

Monsieur Philippe VARSI, Maire délégué de Conques, expose au Conseil Municipal que Mme Claudine LEFEBVRE et Messieurs Francis et Daniel SERVIERES (indivision) accepteraient de vendre à la commune un lot de parcelles, dont ils sont propriétaires, situées à Conques et aux alentours. (voir liste et plan joints).

Cet ensemble de parcelles permettrait l'agrandissement de la réserve foncière communale, il représente une superficie de 69 004 m² (dont 68 409 pour l'indivision SERVIERES et 595 pour M. et Mme Louis SERVIERES). Les propriétaires consentiraient à la vente moyennant le prix forfaitaire de 9 000,00 €. Considérant ce montant, l'avis de Domaines n'est pas nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de ces parcelles aux conditions ci-dessus exposées.

Le Conseil Municipal, après délibération : (Bernard LEFEBVRE, intéressé par cette affaire, a été prié de quitter la salle et n'a pas pris part au vote)
pour = 35 – contre = 0 – abstention = 0

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus, pour un montant forfaitaire de 9 000,00 euros, à l'indivision SERVIERES et M. et Mme SERVIERES ;
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la commune de Conques-en-Rouergue ;
- **DIT** que l'acte d'acquisition découlant de cette délibération sera rédigé par Maître CROCHET, notaire à St-Cyprien-sur-Dourdou ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget primitif 2018 ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération N° 15022018-5

OBJET : Création de neufs postes non permanents pour accroissement saisonnier d'activité.

(remplace les délibérations du 07/03/2017 n° 07032017-19 et du 10/04/2017 n° 10042017-13)

➔ Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des

emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

➔ Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer neuf emplois non permanents compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité, il est autorisé le recrutement de 9 agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

La rémunération sera déterminée :

- sur la base du grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine, 1^{er} échelon, pour 2 agents (fonction = agent du patrimoine)
- sur la base du grade d'Adjoint Technique Territorial, 1^{er} échelon, pour 7 agents (fonction = préposé au stationnement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, soit de créer les neuf emplois visés ci-dessus et donc de l'autoriser à signer le contrat de recrutement de neuf agents contractuels aux conditions ci-dessus indiquées ;
- de modifier le tableau des emplois au 1^{er} avril 2018 ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2018.

Délibération N° 15022018-6

OBJET : Subvention de l'association « Culture et Patrimoine » de la commune déléguée de Grand-Vabre .

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Culture et Patrimoine », de la commune déléguée de Grand-Vabre, propose dans le cadre des travaux d'aménagement des salles communales (fourniture et pose d'étagères dans la salle de l'ancienne grange) d'apporter à la commune une contribution financière à hauteur de 968,00 €, sous forme d'une subvention à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition et la pose du mobilier désigné ci-dessus, dans le bâtiment communal « ancienne grange près de l'église » ;
- **ACCEPTE** la proposition de l'association « Culture et Patrimoine » de Grand-Vabre, de participer financièrement à cette acquisition ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prévoir l'encaissement de la participation de 968,00 € au compte 1328 « Autres subventions d'équipement ».

Délibération N° 15022018-7

OBJET : Travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries de janvier 2018 sur la voirie communale. Demande de subvention DETR – Voie communale n° 9, les Pélies de Grand-Vabre - Commune de Conques-en-Rouergue.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir un programme « Travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries de janvier 2018 sur la voirie communale n° 9 des Pélies de Grand-Vabre » pour l'exercice 2018.

Il présente un devis estimatif global des travaux d'un montant total hors taxes de 8 145,00 € HT.

La commune, pour réaliser cette opération pourrait prétendre à une subvention dans le cadre de la DETR catégorie « Voirie Locale ».

Le plan de financement pourrait donc être le suivant :

- Montant des travaux H.T.....	8 145,00 €
- Subvention DETR (40 %).....	3 258,00 €
- Autofinancement	4 887,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries de janvier 2018 sur la voirie communale n° 9 des Pélies de Grand-Vabre pour un montant de 8 145,00 € HT et son plan de financement.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès de Madame la Préfète de l'Aveyron, une subvention au titre de la DETR 2018, catégorie « voirie locale »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 15022018-8

OBJET : Mécénat culturel – Abbatale Ste-Foy de Conques. Restauration des cloches.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Direction Générale de Finances Publiques (DGFIP) qui précise « *que la commune peut être considérée comme d'intérêt général à caractère culturel et qu'à ce titre elle est habilitée à émettre des reçus fiscaux au bénéfice des donateurs particuliers ou professionnels* ».

A ce titre, Monsieur le Maire propose que les travaux en cours liés à l'abbatale Ste-Foy de Conques (restauration des cloches) puissent faire l'objet d'une opération de mécénat culturel.

Ce mécénat se traduit par le versement d'un don en numéraire ou en nature, sans contrepartie directe à la hauteur du don consenti de la part du bénéficiaire. Ce don donne droit, pour le particulier ou l'entreprise donatrice, à une réduction d'impôt matérialisée par un reçu fiscal délivré par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'engager une opération de mécénat culturel pour les travaux liés à l'abbatiale Ste-Foy de Conques (restauration des cloches) ;
- Autorise le Maire à signer le reçu fiscal (cerfa n° 11580*3) permettant à chaque donateur de prétendre à une réduction fiscale ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire ;
- Dit que les recettes seront inscrites au compte 10251 (opération 2018-3) « dons et legs en capital ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.

Ce procès-verbal est affiché à la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi que dans les mairies déléguées de Grand-Vabre, Noailhac et St-Cyprien-sur-Dourdou.